

MARCHÉ DE L'EMPLOI

ANALYSE

DECEMBRE 2011

LE FOREM

Un ZOOM sur les métiers de CHEF DE CHANTIER CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, Plan stratégique transversal pour la Wallonie, le Forem poursuit la mise en œuvre de « Job Focus », un dispositif intégré d'analyse et de suivi des métiers. Ce dispositif couvre à présent un domaine plus large que les métiers dits en pénurie et vise plus généralement des métiers en demande de main-d'œuvre.

Cette synthèse présente les métiers de « chef de chantier » et de « conducteur de travaux »¹ ainsi que leurs caractéristiques sur le marché de l'emploi wallon et fait le point sur les enseignements tirés tout au long de l'action d'analyse, de traitement et de suivi de ces métiers.

SOMMAIRE

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	1
LES METIERS ET L'EMPLOI VERT	2
LES METIERS SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI..	2
LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE.....	3
LES OPPORTUNITES D'EMPLOI	4
L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI	4
COMMENT SE FORMER AUX METIERS ?	5

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon la taille du chantier, le **chef de chantier** dirige en partie ou en totalité les travaux. Il supervise l'installation du chantier, la livraison et la réception des engins et des matériaux.

Présent en permanence sur le chantier, il organise le travail à partir des plans qui lui ont été confiés et coordonne l'action des différents corps de métiers présents simultanément ou successivement sur le chantier. Il est responsable des délais d'exécution et définit les volumes d'heures et de main-d'œuvre nécessaires.

Il doit avoir une bonne appréciation des conditions concrètes de réalisation des tâches, des besoins en hommes et du matériel à mettre en œuvre. La fin de la journée est dédiée aux travaux administratifs : comptes rendus et préparations de réunions de chantier.

Le chef de chantier veille également à l'hygiène et au respect des règles de sécurité particulièrement importantes dans le domaine des travaux publics.

Très mobile, le chef de chantier est appelé à se déplacer et à effectuer de nombreuses visites sur le terrain. Son rythme de travail peut être modifié par des impératifs techniques, des délais à respecter et surtout les intempéries². Au niveau des perspectives professionnelles, le chef de chantier peut devenir, après quelques années d'expérience, conducteur de travaux.

Le **conducteur de travaux**³ prévoit, organise et met en œuvre, à partir d'un dossier technique, les différents moyens et ressources permettant l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts. Il gère un ou plusieurs chantiers de construction, rénovation... C'est également lui qui va choisir, négocier puis assurer le suivi des entreprises sous-traitantes.

¹ Les codes REM (Référentiel Emploi Métier » utilisé au Forem) associés à ces métiers sont le 6123101 pour le chef de chantier et le 6123201 pour le conducteur de travaux.

² Source : www.jcomjeune.com/article-metier/chef-de-chantier

³ Source : www.aquadesign.be/actu/article-920.php

Le métier de conducteur de travaux est polyvalent. Il est en relation permanente avec l'architecte ou le bureau d'étude. C'est lui qui doit rendre des comptes sur l'avancée du projet mais également signaler tout problème technique et proposer des solutions. Sa tâche n'est pas simple puisqu'il lui incombe de faire respecter les délais et les coûts prévus au début du projet. Le conducteur de travaux doit également avoir une connaissance des obligations légales en termes de sécurité sur le chantier.

Outre ses compétences techniques très variées, le conducteur de travaux a le sens de l'organisation et des responsabilités : il assure notamment l'exécution correcte des cahiers des charges, la sécurité des ouvriers et le respect des délais de livraison. Il sait écouter et communique facilement. Il se montre dynamique, capable de motiver et de commander les équipes de chantier. Il réagit rapidement et prend des initiatives afin de résoudre les problèmes qui entravent le travail⁴.

On peut devenir conducteur de travaux par promotion interne, en gravissant tous les échelons hiérarchiques de l'entreprise. Les jeunes ingénieurs de la construction commencent généralement leur carrière comme conducteur de travaux.

La distinction faite entre le chef de chantier et le conducteur de travaux est propre aux grandes entreprises. Tous deux gèrent mais à des niveaux différents. Le chef de chantier est davantage un(e) homme/femme de terrain qui seconde le conducteur de travaux dans ses tâches de planification et de coordination. Dans les PME, le chef de chantier et le conducteur de travaux ne font bien souvent qu'un. C'est pourquoi les deux métiers sont traités ici conjointement.

LES METIERS ET L'EMPLOI VERT

Le secteur de la construction est directement concerné par les préoccupations environnementales et énergétiques. Le décret sur la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB), entré en vigueur le 1^{er} mai 2010, établit de nouvelles exigences qui visent à diminuer la consommation d'énergie du bâtiment en tenant compte du niveau d'isolation thermique, de la ventilation et de l'étanchéité à l'air, etc. Si une bonne étanchéité à l'air doit être prévue dès la conception du bâtiment, c'est la mise en œuvre par les différents corps de métier, y compris le chef de chantier et le conducteur de travaux qui garantira une bonne performance énergétique. D'où la nécessité de former les (futurs) chefs de chantier et conducteurs de travaux aux normes et méthodes sous-jacentes.

LES METIERS SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

En matière d'emploi, il n'existe pas de données précises sur le nombre de personnes exerçant les métiers de chef de chantier et de conducteur de travaux. Cependant, dans son étude sur les structures de professions en CPNAE, le Cefora⁵ estime que 19,7 % des employés du secteur de la construction sont chefs de chantier/conducteurs de travaux. Il s'agit dès lors de la profession la mieux représentée parmi les professions d'employé de la construction. Par ailleurs, selon les statistiques décentralisées de l'ONSS⁶, fin 2009, 9 030 employés travaillent dans le secteur de la construction en Wallonie. Par extrapolation⁷, il y aurait dès lors environ 1 800 chefs de chantier/conducteurs de travaux en Wallonie dans le secteur de la construction, sans compter les chefs de chantier et conducteurs de travaux issus d'autres secteurs d'activités de l'économie (administration publique, transports, entreposage et communications...).

Près d'un employé sur cinq travaillant dans la construction est chef de chantier ou conducteur de travaux.

Le baromètre de conjoncture de la Banque nationale de Belgique a reculé en novembre, pour le huitième mois consécutif. La confiance des chefs d'entreprise atteint ainsi son niveau le plus bas depuis octobre 2009⁸. Dans le gros œuvre, les prévisions en matière de demande sont en recul. Si le nombre de permis de bâtir introduits en 2010, tant pour la construction que la rénovation est en augmentation,

⁴ Source : www.humanitech.be

⁵ CEFORA, Structures de professions en CPNAE : Construction, juin 2004.

⁶ ONSS, statistiques décentralisées, 31/12/2009.

⁷ Calculs : le Forem.

⁸ Baromètre de conjoncture de la Banque Nationale de Belgique – novembre 2011

on observe pour ces deux segments un ralentissement au 1^{er} semestre 2011. Le nombre de permis de bâtir diminue et ce pour l'ensemble du pays. Parallèlement, au 1^{er} janvier 2012, les réductions d'impôt accordées aux particuliers pour les dépenses réalisées en vue d'économiser l'énergie dans une habitation sont supprimées. La suppression de cet avantage fiscal devrait avoir des répercussions sur les travaux de rénovation entrepris par les particuliers.

Malgré ces perspectives, le secteur de la construction reste l'un des moteurs de l'économie wallonne. Il génère un nombre important d'emplois et rassemble une grande variété de métiers. Selon la Confédération de la Construction⁹, le secteur reste un vivier d'emplois important et le potentiel de croissance de ses activités est élevé.

LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE

Fin juin 2011, le Forem dénombre 243 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) positionnés sur le métier de chef de chantier et 350 sur le métier de conducteur de travaux. 12 % des demandeurs d'emploi inscrits sur le métier de chef de chantier sont également positionnés sur le métier de conducteur de travaux et 24 % des demandeurs d'emploi inscrits sur le métier de conducteur de travaux sont également positionnés sur le métier de chef de chantier. D'autres métiers sont également plébiscités par les demandeurs d'emploi inscrits sur l'un et/ou l'autre de ces métiers : chef d'équipe de la construction ou encore divers métiers d'employé ou d'ouvrier de la construction.

L'analyse ci-dessous porte sur leur profil :

- Seuls 3 % des demandeurs d'emploi sont des femmes alors qu'elles représentent 51 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ;

- 63 % ont plus de 40 ans (contre 44 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi) ;

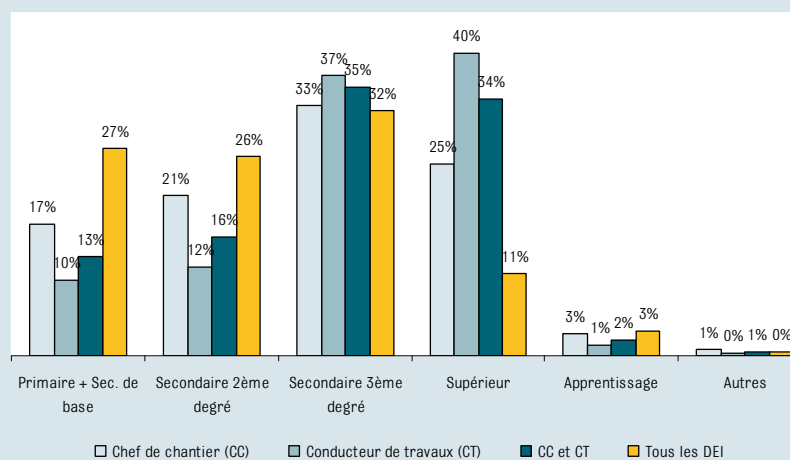
- La moitié des D.E.I. sont inoccupés depuis moins d'un an (42 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi) ;

- Par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi, le niveau scolaire est élevé, 34 % ont un diplôme du supérieur (contre 11 %) et 35 % ont un diplôme du secondaire 3^{ème} degré (contre 32 %). En moyenne,

les demandeurs d'emploi positionnés sur le métier de conducteur de travaux sont plus scolarisés que ceux positionnés sur le métier de chef de chantier (40 % ont un diplôme du supérieur contre 25 % pour le chef de chantier) ;

- A peine un demandeur d'emploi sur 5 possède une expérience dans le métier sur les cinq dernières années ;
- Près de 9 demandeurs d'emploi sur 10 sont en possession du permis B (89 %) ;
- 44 % des demandeurs d'emploi ont des connaissances linguistiques en anglais, 33 % en néerlandais et 25 % dans les deux langues.

Répartition des DEI selon le niveau d'étude (juin 2011)



Source : le Forem

⁹ Source : www.confederationconstruction.be

LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

Sur un an, entre juillet 2010 et juin 2011, le Forem a diffusé 1 823 opportunités d'emploi pour le métier de chef de chantier et 634 pour le métier de conducteur de travaux. Entre le 1^{er} semestre 2010 et le 1^{er} semestre 2011, les opportunités d'emploi diffusées pour le chef de chantier ont plus que triplé et celles pour le métier de conducteur de travaux ont augmenté de 21,5 %.

Parmi toutes les opportunités diffusées, le Forem a géré 469 opportunités pour le métier de chef de chantier et 472 pour le métier de conducteur de travaux. Les autres opportunités émanent d'autres services publics de l'emploi (VDAB et Actiris) ou d'autres partenaires. Notons toutefois que le nombre d'opportunités d'emploi diffusées par le Forem ne représente qu'une part des embauches du marché. En effet, le bouche à oreille reste un canal de recrutement fort utilisé dans la construction¹⁰. L'analyse suivante porte uniquement sur les opportunités d'emploi gérées par le Forem¹¹.

C'est le contrat à durée indéterminée qui est le plus souvent proposé par les employeurs (dans 57 % des opportunités), suivi du contrat intérimaire (22 %). Le contrat à durée déterminée et le contrat offert dans le cadre d'un Plan Formation Insertion concernent chacun 7 % des opportunités. Quasi 100 % des contrats sont à temps plein.

Le niveau d'étude est un critère de sélection important pour les employeurs. Un diplôme est ainsi mentionné dans 74 % des opportunités. Il est davantage spécifié dans les opportunités relatives au métier de conducteur de travaux (82 %) que dans celles de chef de chantier (66 %). Le plus souvent, il s'agit d'un baccalauréat (42 %) ou d'un master (17 %). Par ailleurs, les employeurs sont à la recherche de candidats possédant de l'expérience et donc directement employables. Ce qui est d'autant plus vrai pour les contrats intérimaires et les CDD. Une expérience est ainsi demandée dans 65 % des opportunités. Enfin, le permis de conduire est tout de même exigé dans 42 % des opportunités et la connaissance d'une autre langue que le français est souhaitée dans près d'une offre sur 4. Il s'agit essentiellement du néerlandais (19 %) et/ou de l'anglais (6 %).

La liste des opportunités d'emploi actuellement diffusées par le Forem peut être consultée via la page d'accueil du Forem : www.leforem.be ou encore via la plateforme « Horizons emploi » aussi accessible par le site du Forem.

L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI

Le chef de chantier et le conducteur de travaux font partie des métiers détectés comme « critiques » par le Forem dans son dernier rapport¹². L'analyse des opportunités d'emploi et de la réserve de main-d'œuvre laisse apparaître que tous deux sont en proie à des tensions quantitatives et qualitatives.

D'un point de vue quantitatif, la réserve de main-d'œuvre reste insuffisante pour satisfaire les postes vacants.

D'un point de vue qualitatif, les qualifications exigées et l'expérience attendue par les employeurs sont supérieures au profil de la réserve de main-d'œuvre. L'expérience est exigée dans 65 % des postes alors qu'à peine un demandeur d'emploi sur 5 a de l'expérience dans le métier sur les cinq dernières années.

D'autre part, un niveau d'étude supérieur est demandé dans 58 % des postes alors que 34 % des demandeurs d'emploi possèdent ce niveau. L'application des nouvelles normes PEB (Performance Énergétique des Bâtiments) devrait également accentuer les tensions d'ordre qualitatif puisqu'elle implique l'acquisition de nouvelles connaissances et la maîtrise de nouvelles compétences.

Les métiers de chef de chantier et de conducteur de travaux sont reconnus comme critiques en Wallonie.

¹⁰ Le Forem, Les attitudes et les pratiques à l'égard de la gestion des ressources humaines dans l'écosystème de la CONSTRUCTION en Région wallonne, 2006.

¹¹ Les opportunités d'emploi retenues sont considérées hors dispositif mobilité interrégionale (soit 10 postes pour le chef de chantier et 1 poste pour le conducteur de travaux).

¹² Le Forem, Détection des métiers et fonctions critiques en 2010, 2011.

COMMENT SE FORMER AUX METIERS ?

Les formations préparant aux métiers de chef de chantier et de conducteur de travaux sont multiples et peuvent se faire via plusieurs filières et réseaux.

Parmi les sections qualifiantes de l'enseignement secondaire : la formation de technicien en encadrement de chantier (3^{ème} degré : 7^e année).

Au sein de l'enseignement supérieur de plein exercice hors université :

- de type court : la formation de bachelier en construction, option bâtiment ou génie civil ;
- de type long :
 - Master en sciences industrielles - Finalité construction ;
 - Master en sciences de l'ingénieur industriel - Finalité construction ;
 - Sciences industrielles - Finalité construction - orientation génie civil et bâtiments ;
 - Sciences industrielles - Finalité construction - orientation énergie et environnement.

L'enseignement de promotion sociale propose au niveau supérieur de type court la formation de bachelier en construction.

Des précisions concernant les études et formations pour exercer les métiers de chef de chantier et de conducteur de travaux peuvent être obtenues sur le site internet du Forem.

Vous recherchez
plus d'informa-
tions sur
ces métiers,
rendez-vous sur
www.leforem.be